

pourtant ils n'ont pas réussi grand-chose et il ne réussiront pas grand-chose parce que les gens de mon côté sont conscients qu'ils se font «rouler» et qu'ils ont affaire à des acteurs.

Tant que le ministre ne viendra pas discuter avec les gens de la place dans le dessein d'établir des industries bien vivantes qui permettront à chaque cultivateur de gagner plus de \$3,000 ou \$3,500 par année, pour se rapprocher du revenu moyen des cultivateurs de l'Ouest, qui se plaignent, malgré qu'ils gagnent de \$4,500 à \$5,000, alors que nos cultivateurs se contentent d'un revenu annuel de \$1,200 par année, il n'accomplira pas grand-chose.

Monsieur l'Orateur, je souhaite que le ministre de l'Agriculture, le nouveau ministre de l'Agriculture, fasse quelque chose. J'espère également qu'il pourra convaincre le ministre de l'ARDA de travailler plus sérieusement.

• (9.30 p.m.)

[Traduction]

M. G. L. Chatterton (Esquimalt-Saanich):

Monsieur l'Orateur, je n'ai pas eu la chance de prendre la parole au cours du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône; je voudrais donc saisir cette occasion de vous féliciter de votre nomination à vos hautes fonctions et, comme on l'a répété si souvent déjà, nous savons tous que vous vous en acquitterez avec honneur et compétence.

Plus tôt aujourd'hui l'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill) a rappelé l'attitude des libéraux lorsqu'ils siégeaient de ce côté-ci. En 1962 et 1963, lorsqu'ils étaient dans l'opposition, et que nous formions le gouvernement, ils faisaient de l'obstruction. Ils n'ont collaboré en aucune façon. Mais, comme le député de Winnipeg-Sud-Centre l'a dit aujourd'hui, nous, qui formons présentement l'opposition, faisons l'impossible pour collaborer avec le gouvernement dans un effort pour faire avancer les travaux du Parlement en dépit de l'incompétence et de la maladresse du gouvernement. En fait, le débat d'aujourd'hui est un prolongement du débat sur le discours du trône.

Le député de Rosthern (M. Nasserden) a désigné le petit homme d'affaires comme l'homme oublié. On ne trouve rien dans le discours du trône qui puisse donner de l'espoir aux dirigeants de petites entreprises. Lorsque nous étions au pouvoir, nous avons adopté au moins deux mesures importantes pour encourager les petits hommes d'affaires, charnière de notre économie, pour les aider à soutenir la concurrence.

Il est un autre groupe que je considère comme les citoyens oubliés par le gouvernement actuel. J'ai écouté avec intérêt le discours du trône lu à l'autre endroit, pour voir

s'il contenait quelque chose pouvant encourager les anciens combattants. Une partie du discours était en langue française que, malheureusement, je ne comprends pas. J'ai par la suite lu et relu le discours du trône et n'y ai pas trouvé un mot, pas même une allusion aux anciens combattants. Cela, monsieur l'Orateur, est caractéristique de l'attitude adoptée par le gouvernement actuel à l'égard de ces hommes méritants qui ont combattu pour le Canada au cours des deux dernières guerres.

Je dis que c'est caractéristique de l'attitude du gouvernement actuel parce que, lorsque le ministre des Affaires des anciens combattants (M. Teillet) a annoncé, en 1964, la décision du gouvernement de transférer les hôpitaux des anciens combattants aux autorités locales, il a fait sa déclaration à deux heures et demie de l'après-midi. Il avait rendez-vous à trois heures et demie ou à quatre heures, ce même après-midi, avec les organisations d'anciens combattants de divers endroits au Canada, mais il a fait l'annonce avant de les rencontrer.

Pour me rafraîchir la mémoire, j'ai consulté aujourd'hui le procès-verbal du comité permanent des Affaires des anciens combattants, au premier volume des procès-verbaux, à la date du mardi 29 septembre 1964. Nous avons demandé alors au ministre quand il comptait proposer des modifications à la législation sur les anciens combattants, et à plusieurs reprises, au cours des audiences du comité permanent des affaires des anciens combattants, il s'est dit convaincu que diverses mesures seraient présentées à la Chambre avant la fin de 1964. Eh bien, monsieur l'Orateur, ce n'est qu'au cours des quatre derniers jours de la dernière législature que le ministre a présenté quatre mesures législatives.

Les deux plus importantes étaient les modifications à la loi sur les terres destinées aux anciens combattants et à la loi sur les allocations aux anciens combattants. Bien des membres de notre parti insistaient pour que toutes les mesures relatives aux anciens combattants soient déferées au comité permanent des affaires des anciens combattants, comme l'avait toujours fait notre gouvernement. Il n'était pas particulièrement urgent de déférer au comité permanent la loi sur les allocations aux anciens combattants, puisque les augmentations avaient déjà été accordées.

• (9.40 p.m.)

De toute façon, ces mesures ont été présentées trois jours avant la fin de la session. Quand nous avons demandé au ministre s'il consentirait à déférer les projets de loi au comité permanent des affaires des anciens combattants, une fois entendu que nous adopterions ces mesures les derniers jours, il a